

GUIDE DES AIDES Face à la succession des crises qui bouleversent le monde agricole, la MSA mobilise un dispositif exceptionnel « Soutien agri ».

Face aux crises agricoles, La MSA **soutien** ses ressortissants

En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services de l'Etat, collectivités locales, associations etc...), les 35 caisses de MSA ainsi que les 13 700 délégués MSA agissent ensemble pour identifier les agriculteurs et les salariés agricoles impactés par les crises et leur proposer les solutions.

Soutien agri' : guide en ligne des aides MSA

Soutien agri' présente les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les différentes solutions pour faire face aux difficultés du quotidien.

En centralisant les informations, Soutien agri' permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Trois rubriques permettent la recherche d'aide en fonction



MSA POITOU

de leur situation :

- « **Mon activité pro** » liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence, les dispositifs permettant la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs, ou encore la mise en place d'un échancier de paiement des cotisations.

- « **Mes droits** » recense les prestations sociales qui peuvent aider à surmonter des difficultés financières, telles que la Prime d'activité, le RSA, ou la Complémentaire santé solidaire. Les adhérents souhaitant faire un point sur

leurs droits sociaux peuvent s'informer sur les modalités d'organisation d'un Rendez-vous Prestations.

- « **Mes soutiens** » identifie les contacts et les dispositifs de soutien accessibles aux adhérents MSA en difficulté. Les collaborateurs et les élus MSA sont formés pour identifier les adhérents en difficulté et les orienter vers des dispositifs adaptés à leur situation. Les rubriques peuvent être consultées sous : <https://poitou.msa.fr/pass-agri>

La MSA renforce ses dispositifs de prévention et d'action sociale

Face aux difficultés exprimées par le monde agricole lors des mouvements du début d'année, le conseil d'administration de la CCMSA a voté au printemps dernier une enveloppe de plus de 28 millions d'euros, pour renforcer les dispositifs et programmes de la MSA, tels que :

- **La mise en place d'actions de prévention ciblée auprès**

des débiteurs. Depuis le printemps 2024, la MSA contacte systématiquement les exploitants qui se retrouvent dans l'incapacité de régler leurs cotisations pour explorer avec eux les solutions à leur disposition. À ce jour, 8 800 exploitants ont ainsi été contactés.

- **La création d'une aide au répit administratif.** L'aide au répit administrative permet le financement de prestations réalisées par des assistantes et assistants administratifs, dans le cadre de la lutte contre l'épuisement professionnel. Cette prestation ponctuelle leur permet de se concentrer davantage sur leurs activités principales tout en assurant la conformité de leur exploitation avec les obligations réglementaires.

MSA POITOU

Les rubriques peuvent être consultées sur : <https://poitou.msa.fr/pass-agri>.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

■ La vaccination contre la grippe saisonnière se déroule du 15 octobre au 31 janvier 2025.

■ Pour le Covid-19 et la grippe : une vaccination concomitante recommandée.

■ Les campagnes de vaccination contre la grippe et la campagne de rappel de vaccination contre le Covid-19 se dérouleront pendant la même période. Dès lors qu'une personne est éligible aux deux vaccinations, il est possible de lui proposer les deux vaccinations en même temps. S'il n'est pas possible de les réaliser en même temps, aucun délai n'est nécessaire entre ces deux vaccinations. L'essentiel est d'être vacciné.

Crise agricole : la MSA soutient ses ressortissants

Face à la succession des crises qui bouleversent le monde agricole, la MSA mobilise un dispositif exceptionnel « Soutien agri », au travers d'un guide en ligne référençant l'ensemble des aides conçues par la MSA pour soutenir les actifs agricoles en difficulté.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (services de l'État, collectivités locales, associations etc...), les 35 caisses de MSA, ainsi que les 13 700 délégués MSA, agissent ensemble pour identifier les agriculteurs et les salariés agricoles impactés par ces crises et leur proposer les solutions contenues dans « Soutien agri ».

Par ailleurs, consciente des difficultés rencontrées par ses adhérents, la MSA a notamment renforcé dès le début d'année 2024 ses dispositifs de prévention et d'action sociale.

Nouveau guide en ligne des aides de la MSA

Soutien agri' présente les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et les différentes solutions pour faire face aux difficultés du quotidien. En centralisant les informations sur un seul écran, Soutien agri' permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides aux-



quelles ils peuvent prétendre. Trois rubriques distinctes permettent la recherche d'aide en fonction de leur situation :

-« Mon activité pro » liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence, les dispositifs permettant la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et

employeurs, ou encore la mise en place d'un échancier de paiement des cotisations.

-« Mes droits » recense les prestations sociales qui peuvent aider à surmonter des difficultés financières, telles que la Prime d'acti-

En centralisant les informations, Soutien agri' permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

MSA

contacts et les dispositifs de soutien accessibles aux adhérents MSA en difficulté. Les collaborateurs et les élus MSA sont formés pour identifier les adhérents en difficulté et les orienter vers des dispositifs adaptés à leur situation.

Prévention et d'action sociale renforcés

Face aux difficultés exprimées par le monde agricole lors des mouvements du début d'année, le conseil d'administration de la CCMSA a voté au printemps dernier une enveloppe de plus de 28 millions d'euros, pour renforcer les dispositifs et programmes de la MSA, tels que :

- La mise en place d'actions de prévention ciblée auprès des débiteurs. Depuis le printemps 2024, la MSA contacte systématiquement les exploitants qui se retrouvent dans l'incapacité de régler leurs cotisations pour explorer avec eux les solutions à leur disposition. À ce jour, 8 800 exploitants ont ainsi été contactés.

- La création d'une aide au répit administratif. L'aide au répit administrative permet le financement de prestations réalisées par des assistantes et assistants administratifs, dans le cadre de la lutte contre l'épuisement professionnel. Cette prestation ponctuelle leur permet de se concentrer davantage sur leurs activités principales tout en assurant la conformité de leur exploitation avec les obligations réglementaires.

MSA Poitou

Rubriques à consulter sous : <https://poitou.msa.fr/pass-agri>. La MSA reste à l'écoute de ses adhérents pour les accompagner face à leurs difficultés.

Grippe saisonnière : campagne de vaccination

La vaccination contre la grippe saisonnière se déroule du 15 octobre prochain au 31 janvier 2025. Cette année, plus de 17,2 millions de personnes sont invitées par l'Assurance Maladie à se faire vacciner contre ces deux virus. Se faire vacciner est un geste simple et reste le moyen le plus efficace pour prévenir les formes graves des infections grippales et du Covid-19.

À noter que pour le Covid-19 et la grippe, une vaccination concomitante recommandée. Les campagnes de vaccination contre la grippe et la campagne de rappel de vaccination contre le Covid-19 se dérouleront pendant la même période. Dès lors qu'une personne est éligible aux 2 vaccinations, il est possible de lui proposer les 2 vaccinations en même temps. S'il n'est pas possible de les réaliser en même temps, aucun délai n'est nécessaire entre ces 2 vaccinations. L'essentiel est d'être vacciné.

tivité, le RSA, ou la Complémentaire santé solidaire. Les adhérents souhaitant faire un point sur leurs droits sociaux peuvent s'informer sur les modalités d'organisation d'un Rendez-vous Prestations.

-« Mes soutiens » identifie les